

Par M^{lle} LaMarsh, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 15 mars 1967, demandant copie de toute la correspondance et de tous les documents pertinents échangés entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba concernant l'établissement d'un deuxième parc national au Manitoba.—(*Avis de motion portant production de documents n° 217*)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'administration de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants pour l'année se terminant le 30 juin 1965, conformément à l'article 18 de ladite loi, chapitre 24, Statuts du Canada, 1964-1965.

A 6 h. 02 du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi.